

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 57/2021 du 10 novembre 2021**

**OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES AVEC TBI DE PLOERMEL POUR LA MISE EN SERVICE ET L'ABONNEMENT POUR ADRESSES MAILS PROFESSIONNELLES A LA MAIRIE, ANTIVIRUS, CALENDRIER PARTAGE, MAINTENANCE DU NOM DE DOMAINE ET DES MAILS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place des adresses mails professionnelles à la mairie,

Compte-tenu de la proposition de TBI de PLOERMEL en date du 4 octobre 2021,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est conclu un marché de prestations de services avec TBI de PLOERMEL pour :

- la mise en service et l'abonnement pour 6 adresses mails professionnelles (secrétariat/Maire et Adjoints)
- la fourniture de 2 antivirus
- la mise en place du calendrier partagé
- la maintenance du nom de domaine et des mails

**Article 2** : Le contrat prendra effet à compter du 4 octobre 2021 pour une durée d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

**Article 3** : les coûts sont fixés comme suit :

35 euros HT/mois pour les adresses mails professionnelles

10 euros HT/mois pour les antivirus

195 euros HT de frais d'installation et de paramétrage.

Fait à Mohon le 10 novembre 2021

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

